

ANNEXE 1 AU RÈGLEMENT NUMÉRO 3 SUR LES DROITS AFFÉRENTS AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
Services supplémentaires et pénalités 2025-2026

	2024-2025	2025-2026
1. Cours optionnels en éducation physique :		
• Cyclotourisme	25 \$	25,75 \$
• Vélo de montagne	164 \$	168,92 \$
• Canotage en eau vive	128 \$	131,84 \$
• Golf semi-intensif	128 \$	131,84 \$
• Hockey	103 \$	106,09 \$
• Patins à roues alignées	77 \$	79,31 \$
• Planche à neige	103 \$	106,09 \$
• Plongée sous-marine	92 \$	94,76 \$
• Randonnée en raquettes	51 \$	52,53 \$
• Randonnée pédestre	51 \$	52,53 \$
• Randonnée en montagne à l'international (3 cours sur 2 sessions)	Entre 690 \$ et 854 \$	Entre 710,70 \$ et 879,62 \$
• Tennis semi-intensif	25 \$	25,75 \$
• Ultimate Frisbee	103 \$	106,09 \$
• Autonomie et ski de fond (avec équipement)	103 \$	106,09 \$
• Exploration plein air	128 \$	131,84 \$
2. Droits d'inscription au programme Sport-études	57 \$/session	58 \$/session
3. Droits d'inscription au programme <i>Alliance Sport-Études</i>	50 \$/session	55 \$/session
Droits pour les étudiantes et les étudiants à la formation continue		
4. Reconnaissance des acquis et des compétences (autre que celle faisant suite à un échec)	50 \$/compétence	50 \$/compétence
5. Réadmission après inactivité en Reconnaissance des acquis et des compétences	139 \$	139 \$
6. Droits d'utilisation des plateformes virtuelles pour les cours à la formation continue	15 \$/session	15 \$/session
7. Droits de scolarité maximums par période de cours et d'évaluation à la formation continue (cours hors programme)	6 \$/heure	6 \$/heure
8. Droits de scolarité maximums pour une attestation d'études collégiales (AEC) non subventionnée à la formation continue	31 800 \$/AEC	32 750 \$/AEC
9. Reprise des tests d'admission ou d'entrevue de validation	25 \$	25 \$
10. Droits maximums pour la passation de tests de compétences numériques TOSA	51,50 \$	53 \$
11. Frais de dépôt de plan(s) de cours pour établissement des équivalences et substitutions	5 \$/plan de cours	5 \$/plan de cours
12. Frais d'ouverture et d'analyse de dossier pour une ou un étudiant ou une personne candidate n'ayant pas fait son inscription via le SRACQ	39 \$	39 \$
13. Droits de passation du test de français Ev@lang pour l'admission à un programme crédité ou en Reconnaissance des acquis et des compétences	N/A	60 \$
14. Programme étudiant d'assurances collectives (Association étudiante)	N/A	41,20 \$
Droits pour les étudiantes et les étudiants à la formation régulière		
15. Droits de scolarité par période de cours et d'évaluation à l'enseignement régulier (cours hors programme)	6 \$/heure	6 \$/heure
16. Auditions pour adhérer au programme <i>Danse-interprétation</i>	50 \$ payables à l'École de danse de Québec	51,50 \$ payables à l'École de danse de Québec
17. Fonds de mobilité durable	12 \$/session	17 \$/session
18. Programme étudiant d'assurances collectives (Association étudiante)	130 \$/année	130 \$/année
Droits pour toutes les étudiantes et tous les étudiants (formations régulière et continue)		
19. Test KIN-AP pour adhérer au programme <i>Soins préhospitaliers d'urgence</i>	60 \$ payables à la firme responsable	61,80 \$ payables à la firme responsable
20. Vérification de l'absence d'empêchement pour les stages en milieu de garde (DEC ou AEC) (Confirmation à venir en avril 2025 – Ville de Québec)	21,63 \$	22,27 \$
Autres		
1. Document de référence numérique (au DEC)	8,24 \$	8,49 \$
2. Horaire réclamé après la période prévue	25 \$	25 \$
3. Choix de cours remis après la période prévue	25 \$	25 \$
4. Remplacement de la carte étudiante (carte plastifiée)	10 \$	10 \$
5. Logiciel Antidote	5 \$/session	5 \$/session
6. Module de changement d'horaire	30 \$	30 \$
7. Envoi du diplôme par la poste	10 \$	10 \$
8. Remise du diplôme en personne	Gratuit	Gratuit
9. Frais de traitement (sanction 6 ans et plus)	Gratuit	30 \$
10. Lettre particulière de renouvellement des documents d'immigration	N/A	20 \$

NOTE : D'autres droits pourraient être exigés. Une mise à jour annuelle sera soumise. *Proposé au comité exécutif du 3 février 2025.*

Adopté au comité exécutif du 3 février 2025.